

Peut-on réduire la complexité et la paperasserie fiscales et sociales ?



La complexité et la paperasserie coûteraient entre 3 et 4% du Produit Intérieur Brut selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE, 2000) dont une grande part provient de la paperasserie fiscale et sociale et de la complexité du droit.

Quatre pour cent du PIB représente aujourd'hui plus de 3 milliards de dinars et 20.000 emplois productifs par an à raison de 150 mille dinars d'investissement par emploi.

L'accumulation des formalismes, dont une bonne partie reste d'utilité marginale pour l'efficacité des contrôles fiscaux et sociaux, amènent les entreprises à déposer des déclarations qui se décomptent en centaines voire en milliers de pages par an, et qui transforme, concrètement, les administrations publiques en silos de stockage et d'archivage de papiers.

Au-delà de l'indispensable, la paperasserie consomme les ressources et la complexité augmente les risques et génère une aversion à l'investissement et à la création d'emplois tout en constituant une source d'inefficacité des administrations publiques elles-mêmes.

Plusieurs éléments peuvent aider à comprendre pourquoi la fiscalité se complexifie continuellement ou le pourquoi du maintien des formalismes voire l'accroissement de la paperasserie fiscale et sociale :

1. Les décideurs publics restent peu sensibles aux difficultés et aux charges des entreprises : L'exemple de la complexification de la déclaration dite de l'employeur illustre l'insensibilité aux contraintes et charges des entreprises.

En fait, y a-t-il des fonctionnaires qui ont rempli eux-mêmes une déclaration de l'employeur pour se rendre compte de ses difficultés telles que l'obligation d'y porter les charges à payer avant même que les états financiers ne soient établis ?

2. Le stock des réglementations augmente sans cesse sans grande utilité pratique additionnelle : En cinq ans, le fiscal (net d'index et de table des matières) est passé de 1000 pages à 1200 pages augmentant ainsi de 21%. Le problème n'est pas tant le volume que le nombre de dispositions qui viennent gonfler ce volume sans utilité pratique. Ainsi, si le volume des textes augmente continuellement, l'utilité pratique d'un certain nombre d'articles tend vers zéro alors que de nombreux autres articles nécessitent d'être précisés.

L'inflation réglementaire et le manque de lisibilité de certains textes mettent en difficultés à la fois les entreprises et les administrations qui les contrôlent et entravent les performances économiques.

3. Les contradictions réglementaires favorisent les comportements opportunistes : C'est notamment le cas des contradictions entre le système comptable des entreprises et la législation fiscale qui oblige pourtant de se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises. En pratique, de nombreuses dispositions du système comptable des entreprises sont délaissées collectivement en raison de leur non acceptation par la fiscalité. Je cite la dépréciation des immobilisations (test d'impairment à titre indicatif), l'actualisation des créances et des dettes dont la durée dépasse les normes, l'amortissement par composant, la méthode de l'impôt différé, etc...

4. Le temps de maturation de la conception des nouveaux dispositifs semble de plus en plus court : Certaines nouvelles dispositions sont conçues et des fois votées dans l'urgence, ce qui ne contribue pas à former un consensus et une analyse suffisante de l'impact de la réglementation.

D'autres dispositions se révèlent imprécises sans parler du fait qu'elles ne prennent pas en compte les contraintes des entreprises appelées à les appliquer.

Dans ce contexte, les notes communes viennent, contrairement au principe de légalité, suppler les insuffisances des textes fiscaux, sauf que les délais de publication de certaines notes sont trop longs. Quant au domaine social, les instructions ne sont pas accessibles aux entreprises.

Ainsi, est-ce un lien commun d'affirmer que l'effet de surprise dans l'interprétation des nouvelles dispositions notamment fiscales, les pièges à déjouer et les incertitudes des textes agacent les entreprises et n'améliorent pas l'efficacité de l'Etat, ce qui fait que le combat contre la complexité et la paperasserie inutile est un combat commun qui doit unir aussi bien l'administration de l'Etat que les entreprises.

Trois idées force de réformes dont la croissance économique a tant besoin paraissent utiles d'envisager :

1) Une solide volonté politique de réformer dans le cadre d'un large consensus : Ernest Renan constatait en 1871 déjà qu'«Une assemblée élue ne réforme pas». Seul le consensus des principales forces politiques d'un pays permet d'entreprendre les réformes nécessaires, car toute grande réforme entraîne des gagnants et des perdants et risque ainsi de générer un coût politique élevé sans parler du risque d'échec pour celui qui tient à gouverner tout seul. Sans consensus, l'aversion au coût politique des réformes empêche tout progrès réel.

2) La nécessité de programmer et d'allouer les ressources nécessaires pour entreprendre de gros travaux et de gros investissements informatiques pour moderniser les administrations publiques en charge du système fiscal et social. Les investissements informatiques sont inéluctables pour améliorer l'efficacité de l'action publique et pour assainir l'environnement des affaires.

3) La nécessité d'une véritable mise à niveau de l'administration publique intégrant les méthodes et outils de travail, l'environnement, la culture, le cadre du travail administratif, le développement des compétences, la valorisation de ses ressources humaines et la mise en place de systèmes efficaces de contrôle interne et de gestion des risques.

Abderraouf YAICH